



Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Distr. générale
12 janvier 2005
Français
Original : anglais



**Port-Louis, Maurice
10-14 janvier 2005**

Point 8 de l'ordre du jour

Examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Résumés des réunions-débats

Note du Secrétariat

Additif

Réunion-débat 4

**Faire face aux nouvelles tendances et aux enjeux sociaux liés au développement durable des petits États insulaires en développement
(Mardi 11 janvier 2005, 17-19 heures)**

Résumé des débats établi par les Coprésidents

1. La réunion-débat a porté sur les nouvelles tendances et les enjeux sociaux liés au développement durable des petits États insulaires en développement. Elle était coprésidée par Marcus Bethel, sénateur et Ministre de la santé et de l'environnement des Bahamas, et par Bruce Billson, Secrétaire parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur de l'Australie. M. Len Ishmael, Directeur général de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, a dirigé les débats. Le groupe de discussion était composé de Greg Urwin, Secrétaire général du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Sonia Elliot, Attachée de liaison au Bureau de New York du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, représentant le Directeur de ce bureau, Desmond Johns, Curtis Ward, Conseiller auprès du Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme et Rex Nettleford, professeur émérite de l'Université des Antilles.

2. Les exposés faits par les membres du groupe ont suscité un dialogue interactif entre les représentants des gouvernements, des organisations et de la société civile des petits États insulaires en développement et d'autres pays. Les recommandations du groupe seront présentées aux tables rondes qui se tiendront dans le cadre du débat de haut niveau afin d'encourager le dialogue intergouvernemental sur les mesures concrètes à prendre pour appliquer le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et figureront dans le rapport officiel de la Réunion internationale.



3. Les débats ont essentiellement porté sur un certain nombre d'enjeux sociaux et de nouvelles tendances liés au développement durable des petits États insulaires en développement. Les participants ont souligné que le programme d'action susmentionné conservait toute sa pertinence dans le contexte de ces nouvelles tendances.

4. La lutte contre la pauvreté constitue toujours un défi majeur pour le développement durable des petits États insulaires en développement alors même que l'on s'achemine vers la réalisation de l'objectif visant à réduire de moitié la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Les États considérés comptent une forte proportion de jeunes, sont de plus en plus urbanisés et se caractérisent par une forte densité démographique au regard du volume des ressources naturelles disponibles. Les possibilités limitées qui s'offrent en matière d'emploi et d'enseignement supérieur, en particulier aux jeunes, continuent de poser un problème à ces pays. Le chômage élevé et l'urbanisation rapide engendrent une demande de services largement supérieure à l'offre, le secteur informel du logement est en expansion et la pauvreté réelle augmente.

5. Les participants ont noté que les retombées sociales de la mondialisation et de la libéralisation du commerce sont particulièrement sensibles dans les petits États insulaires en développement car les politiques commerciales et les régimes fiscaux qui ne tiennent pas compte de leurs situations particulières ont des répercussions néfastes sur l'économie des communautés locales. Nombre de ces États éprouvent des difficultés à intégrer les normes culturelles et les pratiques locales dans des cadres de gouvernance et des institutions hérités de la période coloniale. Les politiques et les régimes adoptés sur le plan international ont contraint bon nombre d'entre eux à passer d'une économie fondée sur les ressources traditionnelles à une économie centrée sur les services. Cette mutation a entraîné des réaménagements importants pour les collectivités, la main-d'œuvre et l'emploi, qui ne doivent pas être sous-estimés. Les marchés mondiaux ne prennent pas en considération les besoins sociaux et les petits États insulaires en développement ont eu du mal à mettre en place des régimes de protection sociale adaptés. Alors que la propriété foncière et l'accès à la terre revêtent une importance capitale pour les populations de ces pays, à l'échelon local, les régimes commerciaux internationaux créent de plus en plus d'obstacles qui les empêchent de restreindre les droits de propriété des étrangers. Dans certains cas, les investissements étrangers directs, notamment dans le secteur du tourisme, ont accéléré le processus d'appropriation des terres par des étrangers et contribué à limiter encore davantage l'accès des populations à la propriété foncière et aux ressources naturelles. Ces facteurs aggravent les problèmes que les petits États insulaires en développement rencontrent pour assurer leur autonomie et leur autodétermination.

6. Les plans de développement à courte vue qui ne sont pas conçus pour protéger l'environnement et le stock de ressources naturelles peuvent également compromettre l'aptitude des petits États insulaires en développement à protéger la santé et le bien-être de leurs populations. Ces États doivent s'attacher tout particulièrement à développer des créneaux spécialisés. Ce sont les individus qui seront le moteur de la croissance dans les pays en question, plutôt que le secteur privé, à condition qu'ils soient bien soutenus et dotés de ressources suffisantes. Les gouvernements des petits États insulaires en développement devraient en tenir compte dans leurs politiques et leurs programmes, en s'attachant à défendre le patrimoine culturel spécifique de leurs populations et à répondre à des besoins qu'ils auront eux-mêmes définis plutôt qu'à des exigences imposées de l'extérieur.

7. Le VIH/sida n'est pas un phénomène nouveau mais le défi qu'il représente pour le développement n'a pas été correctement apprécié il y a 10 ans. Cela dit, le VIH/sida constitue une menace de plus en plus grave qui est encore accentuée par les mouvements fréquents de population et les tabous culturels persistants qui font obstacle à un dialogue franc sur les pratiques sexuelles. Le VIH/sida n'est pas simplement un sujet de préoccupation sanitaire; ses répercussions se font sentir dans tous les domaines et représentent un défi permanent pour le développement. Le manque de perspectives éducatives et économiques contribue à provoquer des comportements et des choix nuisibles pour la santé.

8. Le VIH/sida fait planer une menace croissante sur la population productive des petits États insulaires en développement et impose des charges supplémentaires aux services de santé qui sont déjà très sollicités. Les jeunes, les populations urbaines et les principaux segments de la population active sont très durement frappés, les jeunes femmes étant particulièrement exposées. Les Caraïbes sont la deuxième région la plus touchée au monde. La culture du refus, les possibilités d'accès insuffisantes aux services de santé et à l'éducation et la pauvreté endémique accroissent la vulnérabilité. Un engagement et une impulsion politiques fermes, alliés à un système de planification et de distribution bien défini, sont indispensables. Les solutions doivent être ciblées dans des contextes nationaux, régionaux et culturels, avec un financement adéquat.

9. Le VIH/sida n'est pas le seul problème de santé majeur que les petits États insulaires en développement doivent affronter. D'autres maladies et affections chroniques comme le diabète, l'obésité, la tuberculose et le paludisme constituent aussi de graves sujets de préoccupation et exigent également des solutions coordonnées et intégrées.

10. Après le 11 septembre 2001, la nécessité de lutter contre le terrorisme et le financement du terrorisme a créé de nouvelles sollicitations pour les institutions chargées de faire appliquer la loi et pour les ressources et les infrastructures correspondantes. Si les petits États insulaires en développement sont disposés à participer à l'effort international pour améliorer la sécurité mondiale et combattre le terrorisme, il est très difficile pour eux de donner la priorité à ces questions par rapport à d'autres problèmes pressants tels que la pauvreté, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, les pandémies et le lourd fardeau de la dette. Si l'on ne traite pas les questions liées à la sécurité interne et externe, il y a un prix élevé à payer avec les incidences sur les ressources financières, humaines et institutionnelles. Néanmoins, les petits États insulaires en développement contractent de nouvelles dettes lorsqu'ils s'efforcent de faire face aux enjeux liés à la sécurité et au terrorisme, en particulier dans le contexte de l'application de la résolution de l'ONU relative à la sécurité. Il faut d'urgence renforcer les capacités afin que ces pays puissent répondre aux impératifs en matière de sécurité sans pour autant sacrifier les autres exigences liées à leur développement. Cela amène à constater la nécessité de cadres de coopération et de coordination institutionnalisés entre les États pour renforcer les dispositifs de sécurité aux plans national et mondial. Les participants ont noté qu'il fallait envisager la possibilité d'un fonds d'affectation spéciale pour la sécurité mondiale, qui pourrait être créé par l'intermédiaire de la Banque mondiale et administré par l'entremise de banques régionales de développement.

11. Le terrorisme n'est pas la seule forme de criminalité transnationale qui pose un défi important aux petits États insulaires en développement. Ces pays sont particulièrement vulnérables en tant que territoires cibles pour la conduite d'activités criminelles transnationales, notamment le trafic de personnes et de drogues. Ces activités déstabilisent les collectivités en perturbant les économies axées sur le tourisme et en sapant les structures de gouvernance.

12. Les efforts faits pour renforcer la coopération régionale se sont révélés de plus en plus efficaces en harmonisant les structures pour une gouvernance mieux intégrée. Les petits États insulaires en développement ont commencé à former des alliances, à mettre en commun leurs ressources et à investir dans les infrastructures régionales pour tenter de surmonter bon nombre de leurs handicaps, liés notamment aux économies d'échelle insuffisantes et aux coûts élevés associés à leur isolement géographique.

Possibilité d'action à examiner plus avant

13. Les petits États insulaires en développement se sont appliqués à intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs processus de planification et de développement. Les approches participatives centrées sur l'être humain, en particulier la représentation des femmes à tous les niveaux de décision, revêtent toujours une importance capitale pour le développement durable de ces pays. Le tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien en 2004 a renforcé l'importance des approches à long terme qui sont fondées sur de véritables partenariats et le respect mutuel, plutôt que sur des dons immédiats. Le groupe de discussion a mis l'accent sur certaines possibilités d'action qui pourraient être examinées plus avant, à savoir :

- Accorder une aide internationale plus importante, en partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, pour les programmes de lutte contre le VIH/sida;
- Créer un fonds d'affectation spéciale pour la sécurité mondiale qui serait administré par la Banque mondiale et les banques régionales de développement;
- Faire participer davantage les collectivités à la prise des décisions, à la planification et l'élaboration des programmes, en particulier les femmes et les jeunes;
- Améliorer les possibilités d'emploi et d'éducation pour les pauvres et les laissés-pour-compte afin d'assurer un développement durable sur les plans économique et social et de créer un capital intellectuel;
- Engager les gouvernements des petits États insulaires en développement à veiller à une répartition équitable des revenus, à créer des emplois et à les préserver, et à assurer la protection des droits des travailleurs en ratifiant les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail;
- Renforcer les capacités institutionnelles pour la formation des populations locales de façon qu'elles puissent développer des créneaux spécialisés dans les petits États insulaires en développement, ce qui contribuerait également à préserver les emplois et à assurer le financement des retraites à long terme;

- Mieux coordonner les politiques et les programmes pour traiter les multiples questions liées à la santé, compte tenu de leurs incidences générales sur la productivité économique et la cohésion sociale;
 - Élaborer des plans nationaux de mise en œuvre pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et procéder à une évaluation sexospécifique du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - Mettre en place un système d'alerte rapide pour suivre la situation sur le plan de la sécurité alimentaire.
-